







REMBOURSEMENT D'UN CERTIFICAT PAR L'ASSURANCE CHAMBERSIGN

Le présent document indique la procédure à suivre conformément à nos conditions générales d'utilisation, pour obtenir le **remboursement d'un certificat** , , , ,  ou  **délivré sur un support physique.**

REMBOURSEMENT PAR NOTRE ASSUREUR

LES DIFFERENTS CAS DE REMBOURSEMENT LA PROCEDURE A SUIVRE

1. LES DIFFERENTS CAS DE REMBOURSEMENT

VOL DU CERTIFICAT

PERTE DU CERTIFICAT

**DETERIORATION
ACCIDENTELLE DU
CERTIFICAT**

Celle-ci n'inclut pas une mauvaise manipulation du client.

Le remboursement du certificat ne concerne que le prix d'une **année d'abonnement**, moins une franchise de 10€.

Cela même dans le cas où vous avez souscrit un tarif Sérénité (3 ans).



Le support physique (clé ou carte à puce) ne fait pas l'objet de remboursement.

2. LA PROCEDURE A SUIVRE

1	Le certificat faisant l'objet d'une demande de remboursement doit être révoqué.
2	Une nouvelle demande de certificat doit être faite suite à la révocation. Celle-ci entraîne obligatoirement un nouveau dossier de demande de certificat à déposer à un bureau d'enregistrement et le paiement d'une nouvelle facture.
3	Un dossier de demande de remboursement contenant les pièces indiquées ci-dessous doit être transmis à notre assureur par mail.

Le dossier transmis doit être complet.

S'il ne l'est pas, la procédure de remboursement sera retardée.

1	Copie du dépôt de plainte, en cas de vol*. Attestation sur l'honneur, en cas de perte ou détérioration.	Cabinet MGA Gregor.marchal@mga-assurances.fr Adresse postale : Cabinet MGA 22 rue Drouot 75009 PARIS
2	Facture correspondant au certificat révoqué.	
3	Preuve de la révocation (mail d'accusé réception).	
4	Nouvelle facture du certificat (nouvelle demande).	

* Le dépôt de plainte doit être déposé dans les **3 jours** auprès des autorités compétentes. Une copie doit être adressée à l'assureur par courrier dans un délai de 10 jours.

A réception du règlement de notre assureur, notre service comptable procède à votre remboursement par l'envoi d'un chèque.